



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/944
13 octobre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 12 OCTOBRE 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE
L'ANGOLA AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 7 octobre 1998, adressée au Secrétaire général par le Président de la République d'Angola (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce message à tous les États Membres, comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Afonso VAN-DUNEM "MBINDA"

ANNEXE

Lettre datée du 7 octobre 1998, adressée au Secrétaire général
par le Président de la République d'Angola

C'est avec un vif plaisir que j'accuse réception de votre lettre datée du 18 septembre 1998, dans laquelle vous abordez certains aspects des difficultés auxquelles se heurte depuis un certain temps l'application du Protocole de Lusaka.

Je comprends vos préoccupations et j'apprécie les efforts que l'Organisation des Nations Unies déploie pour contribuer à la solution définitive du conflit angolais.

Il convient également de souligner que l'action que mène la communauté internationale en même temps que le Gouvernement angolais ou conjointement avec lui n'a pas donné de résultats tangibles pour ce qui est du rétablissement de la paix en Angola, malgré les tentatives faites à Gbadolite en 1989, malgré les Accords de Bicesse de 1991 et, actuellement, le Protocole de Lusaka de 1994.

Sans préjudice du rôle impartial que l'ONU devrait jouer en pareille circonstance, il nous semble évident qu'un certain réalisme devrait prévaloir de façon que l'Organisation puisse admettre que c'est M. Jonas Savimbi qui est uniquement et exclusivement responsable des échecs successifs du processus de paix en Angola.

Je suis persuadé que vous comprendrez que, depuis près de 10 ans que le Gouvernement angolais s'emploie sans réserve à rechercher des solutions au conflit interne, en faisant preuve d'un maximum de souplesse et de tolérance sans contrepartie de la part de l'UNITA, une analyse responsable et approfondie de la situation actuelle du pays s'impose. Une analyse qui nous permettra d'adopter un train de mesures susceptible de permettre au moins l'exercice de l'administration à laquelle M. Savimbi cherche délibérément à faire obstruction.

Il convient de vous faire un bref historique des événements qui se sont succédé en Angola depuis 1992 afin de vous permettre, dans votre évaluation du processus de paix en Angola, de dégager des conclusions qui correspondent aux aspirations du peuple angolais.

En 1992, M. Jonas Savimbi, en sa qualité de Président de l'UNITA, n'a ni désarmé ni démobilisé toutes ses forces, contrairement à ce qui a été fait pour les forces gouvernementales, parce qu'il conservait l'espoir de relancer la guerre au cas où il perdrait les élections, dans le dessein de prendre le pouvoir par la force en profitant de la fragilité de la situation de réorganisation dans laquelle les Forces armées nationales devraient se trouver, ce qui s'est effectivement produit.

Je voudrais souligner que la reprise de la guerre par l'UNITA après les élections de 1992 n'a été possible que parce que M. Jonas Savimbi a trompé le Gouvernement, UNAVEM II et les pays observateurs en maintenant 20 000 hommes lourdement armés et équipés. À l'époque, le Gouvernement angolais a dénoncé les

/...

faits dans une lettre adressée à votre prédécesseur, M. Boutros Boutros-Ghali, mais, malheureusement, il n'a pas été possible d'agir pour éviter la tragédie.

Le Gouvernement angolais s'est trouvé contraint par les circonstances de prendre les choses en mains et de réorganiser son armée, qui a défait le gros des forces de l'UNITA en octobre 1994, dans le sud et le centre du pays.

Il ne restait alors à l'UNITA que quelques unités dans le nord qui, en novembre de la même année, étaient elles aussi proches de la défaite.

Or, à l'époque, le Gouvernement a renoncé à son offensive militaire, cédant aux instances du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et du Gouvernement des États-Unis, qui voulaient que soit identifié un endroit qui permettrait la réinstallation de M. Jonas Savimbi et de son quartier général militaire et politique, qui se trouvait dispersé, dans l'espoir que cela rendrait possible la signature du Protocole de Lusaka.

C'est comme suite à ce geste humanitaire que l'UNITA s'est réinstallée à Bailundo et Andulo, zones indiquées par le Gouvernement aux fins susmentionnées.

En dépit des garanties que ce geste favoriserait la signature du Protocole de Lusaka, il se fait que M. Jonas Savimbi n'a pas assisté à la cérémonie.

Je vous demande d'en tirer les conclusions logiques de façon que vous puissiez mieux comprendre la nature même du comportement et de l'attitude de M. Jonas Savimbi qui, nous en sommes convaincus, ne changeront pas, ni aujourd'hui ni jamais.

Cédant aux pressions du Secrétaire général de l'ONU de l'époque et du Gouvernement américain, le Gouvernement angolais a accédé à la demande tendant, d'une part, à offrir le poste de Vice-Président de la République à M. Jonas Savimbi et, d'autre part, à ce que le Président de la République rencontre le Chef de l'UNITA en dehors du territoire angolais, à cause d'une prétendue absence de sécurité dans le pays.

Lorsque ce poste de Vice-Président lui a été offert, M. Jonas Savimbi l'a refusé publiquement, après avoir fait semblant de l'accepter en présence de Son Excellence le Président du Gabon.

Le Président de la République de l'Angola a eu quatre entretiens avec M. Savimbi, lequel n'a littéralement respecté aucun des engagements qu'il avait pris.

Je voudrais vous rappeler que tout au long de l'application du Protocole de Lusaka, M. Savimbi a toujours entretenu d'importantes ambiguïtés et que, par ailleurs, l'UNITA n'a pris volontairement aucune mesure.

Ces aspects suffisent en eux-mêmes à jeter un doute sur les bonnes intentions de M. Savimbi pour ce qui est de la conclusion du Protocole de Lusaka.

Il n'est dès lors pas étonnant, du moins aux yeux du Gouvernement angolais, que dans le courant de 1996 l'UNITA ait une fois de plus trompé UNAVEM III en envoyant dans les zones de cantonnement des civils innocents recrutés de force dans les zones rurales et en dissimulant ses véritables forces et ses armements utilisés dans le conflit jusqu'en 1994.

Comme dans le cas décrit plus haut des événements de 1992, en 1994, le Gouvernement angolais a appelé l'attention de l'Organisation des Nations Unies et des pays observateurs sur le fait que l'UNITA n'avait pas véritablement désarmé et démilitarisé.

C'est pourquoi, en juin 1997, alors qu'UNAVEM III se préparait à déclarer le désarmement complet de l'UNITA et le respect de la clause pertinente du Protocole de Lusaka, les forces gouvernementales ont attaqué les éléments militaires de l'UNITA dans le nord-est du pays afin de démontrer à l'ONU et à la troïka d'observateurs du processus de paix que l'UNITA était toujours militarisée et lourdement armée.

Devant la démonstration irréfutable de ce fait, UNAVEM III n'avait d'autre choix que de fixer un autre calendrier pour désarmer et démobiliser les forces de l'UNITA présentées comme excédentaires.

Malgré cette preuve que l'UNITA conservait son armée intacte, en violation flagrante du Protocole de Lusaka, le Conseil de sécurité a recommandé, dans ses résolutions 1075 (1996), 1087 (1996) et 1098 (1997) la constitution du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale et l'entrée au Parlement de députés de l'UNITA.

Je dois souligner que cette mesure du Conseil de sécurité, d'une part, allait à l'encontre des arrangements effectifs du Protocole de Lusaka et, d'autre part, créait une situation insolite en autorisant l'entrée d'un parti armé dans le système politique angolais, en violation flagrante du droit constitutionnel.

Vous vous souviendrez sans doute que M. Jonas Savimbi n'a pas rempli les promesses qu'il vous avait faites, à savoir qu'il désarmerait et démobiliserait ses forces après la constitution du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale et la prestation de serment des députés de l'UNITA au Parlement.

Comme vous le savez probablement, ces fausses promesses ont eu pour effet de donner à M. Jonas Savimbi plus de temps pour accélérer le réarmement et l'entraînement de ses soldats dont les effectifs se sont gonflés pour atteindre maintenant 30 000 hommes.

Je vous prierais de bien vouloir noter que, pour les motifs déjà indiqués, M. Jonas Savimbi a accentué sa politique d'obstruction à la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka dès qu'il s'est estimé en mesure d'affronter les forces gouvernementales et, afin d'écartier toute équivoque, a lancé une campagne militaire qui devait lui permettre de s'emparer du pouvoir graduellement et par la force.

Si M. Savimbi a choisi le mois de mai 1998 pour se mettre en campagne, cela n'est pas fortuit, c'est en effet à ce moment-là que la MONUA a réduit ses effectifs de 7 000 à 1 200 hommes – encore ceux-ci étaient-ils en cours de retrait.

C'est au cours du même mois de mai 1998 qu'aurait dû prendre fin le processus en vertu duquel l'administration de l'État aurait dû s'étendre à l'ensemble du territoire national. Or aucun progrès notable n'a été réalisé en raison des activités militaires de l'UNITA, activités auxquelles elle s'est livrée sur les instructions de M. Savimbi et qui non seulement ont entraîné la suspension du processus mais encore ont provoqué des reculs du fait que des forces militaires de l'UNITA ont réoccupé des zones qui étaient déjà passées sous l'administration de l'État.

Compte tenu des faits que je viens de décrire, je suis convaincu que vous disposerez des éléments d'analyse qui vous permettront de comprendre et de faire vôtre la position défendue jusqu'ici par le Gouvernement angolais; je ne crois pas en effet que l'Organisation des Nations Unies puisse faire preuve d'indifférence et de tolérance face à la grande confusion entretenue dans la vie politique nationale par les ambitions personnelles de M. Savimbi qui empêchent les organes de l'État d'exercer les fonctions que la loi leur a confiées.

Pour vous permettre de mesurer les dimensions réelles des inconséquences que l'on constate dans le contexte politique actuel de l'Angola, je voudrais signaler que M. Savimbi et son organisation font partie du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, alors qu'au même moment, contrairement à toute logique, ils mènent un combat armé contre le Gouvernement auquel ils participent.

Il est évident que cette situation, qui est pour l'instant unique en Afrique et paraît être tolérée, est un bien mauvais exemple pour le continent africain car elle peut aussi jeter le discrédit sur les efforts tentés par l'Organisation des Nations Unies pour résoudre le conflit.

À titre d'exemple que je propose à votre réflexion, je citerais le fait que l'on ne sait pas très bien entre quelles parties l'Organisation des Nations Unies et la troïka d'observateurs exercent leur médiation dans les circonstances actuelles. Est-ce entre le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale et l'UNITA, laquelle fait partie de ce gouvernement? Ou est-ce entre l'UNITA et le gouvernement du MPLA qui a signé le Protocole de Lusaka et que la constitution du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale a rendu caduc en avril 1997?

Je pense que, compte tenu de toutes les explications que je vous ai données jusqu'ici, vous ne pourrez que parvenir à la même conclusion que le Gouvernement quant à la nécessité de clarifier la situation politique en Angola.

Il est impératif que le Gouvernement sache quels sont les dirigeants de l'UNITA sur lesquels il peut compter pour rétablir la paix et reconstruire le pays au milieu de cet imbroglio. À cet égard, la création du Comité de rénovation de l'UNITA est un élément positif.

Nous sommes actuellement en pourparlers avec le Comité de rénovation de l'UNITA pour rechercher, dans le cadre du Protocole de Lusaka, des solutions qui puissent déboucher sur le rétablissement de la paix et la consolidation de la démocratie.

Nous pensons que tous les acteurs de bonne foi, y compris l'Organisation des Nations Unies et le Comité international, encourageront le Comité de rénovation à maintenir un partenariat constructif avec le Gouvernement.

Telle est la seule possibilité et telle est la seule voie à suivre pour parvenir à une solution définitive du conflit angolais.

Vous aurez noté, j'en suis sûr, que depuis 1991 et la signature des Accords de Bicesse, des personnalités diverses appartenant à la communauté internationale, voire à la société civile angolaise elle-même, se sont mises en rapport à maintes reprises avec M. Savimbi afin de le persuader d'adopter une attitude conforme aux aspirations pacifiques du peuple angolais.

De ces contacts ne sont sorties que de vaines promesses, jamais tenues, dont M. Savimbi s'est autorisé pour faire naître des faux espoirs et retarder la conclusion du processus de paix en Angola.

Nous ne pensons pas qu'en donnant de nouvelles chances à M. Savimbi, après toutes celles qui lui ont déjà été offertes, on puisse le faire subitement renoncer à ses positions belliqueuses.

Permettez-moi de souligner, Monsieur le Secrétaire général, que le Gouvernement a la ferme conviction que M. Jonas Savimbi n'a pas rééquipé ses forces militaires pour accepter une paix qui, selon lui – et il y insiste beaucoup en public – représente une capitulation.

Pour toutes ces raisons, je vous recommande de ne pas retenir l'idée que d'autres chances pourraient être offertes à M. Savimbi car cela irait à l'encontre des positions claires et justes prises par le Gouvernement et dont j'ai déjà fait mention.

Dans l'espoir que vous voudrez bien faciliter l'action que mène le Gouvernement de la République d'Angola, légitime et démocratiquement élu, afin de rétablir la paix et l'ordre constitutionnel, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président de la République d'Angola

(Signé) Jose Eduard DOS SANTOS
